



Communication Parents - Etablissement

publié le 07/11/2008 - mis à jour le 23/06/2014

Sommaire :

- **Communication Parents - Établissement**

● **Communication Parents - Établissement**

Chaque fois qu'ils le jugent utile, les parents peuvent prendre rendez-vous avec le professeur principal, les professeurs, les Conseillers Principaux d'Education ou le chef d'établissement afin d'obtenir une information détaillée sur le travail et le comportement de leur enfant.

Réciproquement, l'administration ou un des professeurs peut demander à rencontrer les parents d'un élève pour les informer du travail ou du comportement de leur enfant.

Indépendamment de ces rencontres, les parents reçoivent chaque trimestre ou semestre un bulletin élaboré en conseil de classe, reflétant le travail et le comportement de l'élève. Les absences sont reportées sur ce bulletin de notes.

Par ailleurs, une rencontre parents-professeurs est organisée une fois par année scolaire à l'initiative de l'établissement.

Les textes obligeant l'établissement à communiquer les résultats aux deux parents en cas de séparation, il est indispensable que le parent qui effectue l'inscription donne l'adresse de l'autre parent.

Les parents sont présents dans diverses instances de l'établissement par le biais de leurs représentants élus au premier trimestre de l'année scolaire.

<http://www.phpmyvisites.net/>



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.